

### Déclaration lien d'intérêt d'Espace Femmes International

Conformément à l'article 68 du Code civil suisse, un membre doit se récuser notamment pour les décisions relatives à une affaire ou un procès de l'Association lorsque lui-même : a) a un intérêt personnel, b) son conjoint ou ses parents ou alliés en ligne directe sont partie en cause, c) représente ou a agi, ou a un lien avec une partie (organisation, prestataire, partenaire institutionnel) qui a un intérêt dans le dossier, e) est membre d'une instance dirigeante, salarié-e ou ancien-ne salarié-e (depuis moins d'un an), f) ou s'il existe de circonstance à mettre en doute son impartialité. Il est de la responsabilité des membres du Comité de signaler tout conflit d'intérêt ci-dessus signalé en début de mandat ou lorsque celui-ci survient et de se récuser pour les décisions à prendre. Cela implique de ne pas prendre part du vote (abstention statutaire) et de ne pas être présent-e lors du débat.

EFI actualisera le tableau une fois par année avant l'Assemblée générale.

Membre	Organisation salarié-e	Organisation bénévole	Remarques
Chauvet Emmanuelle	Institut de Hautes Études Internationales, IHEID	RAS	RAS
Clemente Cari	Consultante indépendante	RAS	Ancienne commissaire de la Commission technique (CT) de la Fédération genevoise de coopération, FGC.
Dross Ester	Consultante indépendante	RAS	Co-présidente de la CT de la FGC
Mukundji Brigitte	Consultante indépendante	RAS	RAS
Nissim Sylvia	IHEID	Élue pour les Vert-es à la commune de Chêne Bougeries (23.3.2024-28.02.2026) et membre du comité des Vert-es cantonaux (sept.2024 -mars 2025)	RAS
Puentes Piccino Ximena	IHEID	RAS	RAS

<b>Membre</b>	<b>Organisation salié-e</b>	<b>Organisation bénévole</b>	<b>Remarques</b>
Sevino Corinne	État de Genève, Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse	RAS	RAS
Soler Liliana	IHEID	RAS	Ancienne co- présidente de la CT de la FGC jusqu'en mars 2026.

Genève, le 20 mai 2026, document externe.